

**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION  
DU CONSEIL DES MAIRES TENUE LE  
MERCREDI 11 JUIN 2008  
À 19 HEURES 30  
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES  
DE LA MRC DE L'AMIANTE  
3830, BOULEVARD FRONTENAC, THETFORD MINES**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Marquis Bédard	Kinnear's Mills
M.	Luc Berthold	Thetford Mines
M.	Jean Binette	Beaulac-Garthby
Mme	Nicole Bourque	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Normand Boutin	Disraeli Ville
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
Mme	Hélène Faucher	Adstock
M.	Réjean Fortier	Saint-Fortunat
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
M.	Paul Grenier	East Broughton
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
Mme	Jessica Lacombe	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Gérald McKenzie	Sainte-Praxède
M.	Pierre Quirion	Adstock
M.	Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
Mme	Josette Vaillancourt	Saint-Joseph-de-Coleraine
M.	Bruno Vézina	Irlande

**EST ABSENT :**

M.	Gérald Grenier	Sainte-Clotilde-de-Beauce
----	----------------	---------------------------

La séance est ouverte sous la présidence de la préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Mme Hélène Faucher.

M. Alain Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à la réunion.

**1 PENSÉE ET MOT DE BIENVENUE**

La session est ouverte à 19 h 30 et la pensée qui suit est lue par la préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Mme Hélène Faucher, qui adresse par la suite ses mots de bienvenue aux maires présents :

*« Ce qui est important, ce n'est pas de finir une œuvre, mais d'entrevoir qu'elle permette un jour de commencer quelque chose. »*

(Joan Miró, 1893-1983)

## **2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CM-2008-06-5267**

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance précédente
  - 3.1. Lecture et adoption du procès-verbal du 14 mai 2008
  - 3.2. Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 14 mai 08
    - 3.2.1. Changement de nom de la MRC
    - 3.2.2. Commission de la représentation électorale
    - 3.2.3. Assemblée des MRC de la FQM
4. Période de questions
5. Rapport des comités
  - 5.1. Comité administratif du 3 juin 2008
6. Correspondance
  - 6.1. Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
  - 6.2. Patrimoine canadien
  - 6.3. Résumé de la correspondance reçue
7. Demande de rencontre
8. Gestion financière et administrative
  - 8.1. Comptes payés
  - 8.2. Comptes à payer
  - 8.3. Structure organisationnelle de la MRC
  - 8.4. Couverture médiatique
  - 8.5. Assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités
  - 8.6. Demande d'élargissement du réseau de SIGAT
  - 8.7. Fermeture des bureaux de la MRC
  - 8.8. Conférence régionale des élus – Service 211
  - 8.9. Souper des municipalités – Édition 2009
9. Aménagement du territoire
  - 9.1. Certificats de conformité
  - 9.2. Règlement n° 103, document indiquant la nature des modifications
  - 9.3. Règlement n° 105 amendant le schéma d'aménagement révisé
  - 9.4. Révision du schéma d'aménagement
10. Réflexion stratégique de la MRC
  - 10.1. Plan de développement économique régional 2008-2018
  - 10.2. Comité des immobilisations
11. Sécurité publique
  - 11.1. Schéma de couverture de risques – Chargé de projet
12. Environnement
  - 12.1. Table pour la récupération hors foyer
  - 12.2. Journée sans sacs de plastique
  - 12.3. Gestion des matières résiduelles – Démarches suprarégionales
13. Développement économique
  - 13.1. Centre universitaire des Appalaches
  - 13.2. Politique de maintien ou de fermeture d'école
  - 13.3. Prospection minière
  - 13.4. Société de développement économique de la région de L'Amiante
  - 13.5. Comité de diversification – Secteur Sud
  - 13.6. Internet haute vitesse
  - 13.7. La minute touristique
14. Pacte rural – Grands prix de la ruralité
  - 14.1. Candidatures de la MRC
  - 14.2. Modalités du programme
  - 14.3. Demandes d'appui

15. Pacte rural 2007-2014
  - 15.1. Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus
  - 15.2. Municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur
  - 15.3. Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine
  - 15.4. Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton
16. Demande d'appui
17. Varia
  - 17.1. Récupération Frontenac
  - 17.2. Commission scolaire des Appalaches
  - 17.3. Manufacturier québécois d'éoliennes AAER
  - 17.4. Voirie locale
  - 17.5. Saint-Jacques-le-Majeur – Livre du 100<sup>e</sup> anniversaire
  - 17.6. Activité bénéfice
  - 17.7. Comité de sécurité publique
18. Prochaine rencontre
19. Levée de la séance

Adopté

### **3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

#### **3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 mai 2008**

**CM-2008-06-5268**

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 14 mai 2008.

Adopté

#### **3.2 Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 14 mai 2008**

##### **3.2.1 Changement de nom de la MRC**

**CM-2008-06-5269**

Considérant qu'en vertu de l'article 210.8 de la Loi sur l'organisation territoriale (L.R.Q., c. O-9), une municipalité régionale de comté peut demander à la ministre des Affaires municipales et des Régions de changer de nom;

Considérant que le Conseil des maires de la MRC, dans un processus de réflexion stratégique initié en 2007, a établi que le nom actuel de la MRC ne correspondait plus à la réalité socioéconomique de notre région;

Considérant la volonté du Conseil de retenir un nom représentatif, rassembleur pour notre région et possédant un caractère de permanence, tout en étant facile d'utilisation;

Considérant la démarche de consultation menée sur le territoire de la MRC et qui a impliqué l'ensemble des élus municipaux du territoire;

Considérant qu'après analyse et réflexion sur l'ensemble des propositions soumises par les conseils municipaux locaux, un argumentaire a été élaboré sur le toponyme retenu;

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement de demander à la ministre des Affaires municipales et des Régions de changer le toponyme de la MRC pour « *Les Appalaches* », pour ainsi devenir la « *Municipalité régionale de comté des Appalaches* ».

Conformément aux dispositions de l'article 210.9 de la Loi sur l'organisation territoriale, une copie certifiée conforme de cette résolution sera transmise à la Commission de la toponymie, accompagnée de l'argumentaire élaboré par la MRC, pour avis.

Adopté

### 3.2.2 Commission de la représentation électorale

La MRC a présenté son mémoire lors des auditions publiques du vendredi 30 mai, à Lévis.

### 3.2.3 Assemblée des MRC de la FQM

Le préfet livre un compte rendu de cette activité organisée par la Fédération québécoise des municipalités et qui a eu lieu les 4 et 5 juin dernier. Une copie de l'ordre du jour est déposée.

## 4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

## 5 RAPPORT DES COMITÉS

### 5.1 Comité administratif du 3 juin 2008

Copie du projet de procès-verbal de la réunion du Comité administratif tenue le mardi 3 juin 2008 est déposée.

## 6 CORRESPONDANCE

### 6.1 Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

La MRC a reçu confirmation du versement à venir d'une contribution gouvernementale annuelle de 476 369 \$ pour le financement des activités de base du CLD pour les 4 prochaines années, plus les montants additionnels de la *Stratégie pour le développement de toutes les régions*, soit un montant total de 613 167 \$ pour 2008-2009. Des ententes de gestion en ce sens seront soumises pour signature prochainement.

### 6.2 Patrimoine canadien

La MRC a reçu un avis à l'effet que la candidature de la MRC aux prix Capitales culturelles du Canada 2010 sera soumise à l'examen du comité consultatif indépendant. L'annonce est prévue en 2009.

### **6.3 Résumé de la correspondance reçue**

Un tableau synthèse de la correspondance reçue pour la période du lundi 5 au vendredi 30 mai est déposé.

## **7 DEMANDE DE RENCONTRE**

Aucune demande de rencontre n'a été reçue.

## **8 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

### **8.1 Comptes payés**

**CM-2008-06-5270**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de recommander au Conseil des maires d'entériner le paiement, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2008, des comptes suivants, pour un montant total de 49 183,06 \$, les onze (11) paiements automatiques, pour un montant de 22 473,87 \$, et quatre (4) prélèvements pour les salaires, au montant de 26 709,19 \$.

Adopté

### **8.2 Comptes à payer**

**CM-2008-06-5271**

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'entériner le paiement, pour un montant total de 40 028,63 \$, des comptes correspondant aux chèques numéros 5888 à 5917 inclusivement.

Adopté

### **8.3 Structure organisationnelle de la MRC**

Ce sujet sera traité lors de la prochaine réunion du Conseil.

### **8.4 Couverture médiatique**

Mme Hélène Faucher dresse un compte rendu de la rencontre des membres du Comité administratif avec la direction du Courrier Frontenac qui a eu lieu le lundi 9 juin dernier.

### **8.5 Assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités**

**CM-2008-06-5272**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'autoriser Mme Hélène Faucher, préfet, et M. Alain Gravel, directeur général, à participer aux Assises annuelles de la FQM, les 25, 26 et 27 septembre prochain, à Québec, à défrayer leurs coûts d'inscription au montant de 530 \$, taxes de vente en sus, et à rembourser leurs frais de déplacement selon la politique en vigueur.

Adopté

### RÉSERVATION DES CHAMBRES

Les trois (3) chambres réservées à la MRC de L'Amiante pour le Congrès 2008 de la FQM seront respectivement occupées par :

- Mme Hélène Faucher, préfet;
- M. Marquis Bédard, préfet suppléant;
- M. Paul Grenier.

### **8.6 Demande d'élargissement du réseau de SIGAT**

Le ministère des Affaires municipales et des Régions demande à la MRC de signer un addenda à l'entente intervenue relativement au Système d'information et de gestion en aménagement du territoire (SIGAT), relativement à la mise en place d'un réseau municipal d'information géographique gouvernementale partagée. Le directeur général présente le résumé d'une séance d'information tenue le 22 mai dernier.

### **8.7 Fermeture des bureaux de la MRC**

En vertu de la lettre d'entente intervenue en fonction de la résolution numéro CM-2007-08-4959, la période de fermeture estivale du bureau de la MRC est arrimée avec celle des vacances d'été de la construction. Par conséquent, les bureaux de la MRC seront fermés pour la période du lundi 21 juillet au vendredi 1<sup>er</sup> août 2008 inclusivement.

### JOUR FÉRIÉ DE LA CONFÉDÉRATION

**CM-2008-06-5273**

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'autoriser le déplacement du congé férié de la Confédération du mardi 1<sup>er</sup> juillet 2008 au lundi 30 juin 2008.

Adopté

### **8.8 Conférence régionale des élus – Service 211**

**CM-2008-06-5274**

Considérant que la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Chaudière-Appalaches s'enquiert de l'intérêt de la MRC relativement à un projet d'implantation, dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, d'un « *Service 211* », soit un service d'information et d'aiguillage concernant les services communautaires, sociaux, de santé et gouvernementaux;

Considérant qu'il existe déjà des structures qui offrent actuellement un service similaire ou qui peuvent aisément être bonifiées pour le faire, notamment « *Services Québec* » et le « *Service Info-Santé 811* »;

Considérant que le Conseil des maires n'a pas d'intérêt à financer un tel nouveau service;

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement de signifier à la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches que la MRC de L'Amiante privilégie le regroupement des services au sein des structures existantes, notamment Services Québec, plutôt que l'implantation d'un service 211.

Adopté

## **8.9 Souper des municipalités – Édition 2009**

**CM-2008-06-5275**

Considérant que la municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur célébrera son 100<sup>e</sup> anniversaire de fondation en 2009;

Considérant la proposition soumise par les municipalités de Saint-Jacques-le-Majeur, de Saint-Fortunat et de Saint-Julien pour organiser conjointement l'édition 2009 du souper des municipalités;

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement d'accueillir favorablement l'offre conjointe des municipalités de Saint-Jacques-le-Majeur, de Saint-Fortunat et de Saint-Julien d'assurer l'organisation de la prochaine édition du Souper des municipalités, qui aura lieu le vendredi 5 juin 2009, sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur, sous un chapiteau.

Adopté

### SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON

Une motion unanime de félicitation et de remerciement est adressée à la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton pour la qualité de l'accueil réservé aux représentants des municipalités lors de l'édition 2008 du Souper des municipalités et pour l'excellence de l'organisation.

## **9 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **9.1 Certificats de conformité**

#### 9.1.1 Saint-Joseph-de-Coleraine - règlement n° 521-2008

**CM-2008-06-5276**

Il est proposé par M. Luc Berthold et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de concordance numéro 521-2008 de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, amendant le plan d'urbanisme n° 375 à la suite de l'entrée en vigueur du règlement n° 102 de la MRC – Agrandissement de l'affectation agroforestière (production agricole sans nuisance) à même une partie du périmètre d'urbanisation (affectation industrielle) - Agrandissement de l'affectation mixte à même une partie de l'affectation récréotouristique des Sentiers des Trois Monts.

Adopté

#### 9.1.2 Saint-Joseph-de-Coleraine - règlement n° 522-2008

**CM-2008-05-5277**

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de concordance numéro 522-2008 de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, amendant le règlement de zonage n° 376 à la suite de l'entrée en vigueur du règlement n° 102 de la MRC – Agrandissement du secteur de zone agroforestière A/Fb4 à même une partie du secteur de zone industrielle IB 2 - Agrandissement du secteur de zone mixte ME 1 à même une partie du secteur de zone récréotouristique des Sentiers des Trois Monts.

Adopté

9.1.3 Thetford Mines - règlement n° 266

**CM-2008-06-5278**

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 266 (2008-6-PU) de la Ville de Thetford Mines, amendant le plan d'urbanisme n° 147, pour modifier le plan d'affectation des sols en remplaçant l'aire d'affectation PE en bordure du boulevard Frontenac Ouest, en face de la rue Lemay, par l'affectation CC.

Adopté

9.1.4 Thetford Mines - règlement n° 267

**CM-2008-06-5279**

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 267 (2008-21-Z) de la Ville de Thetford Mines, amendant le règlement de zonage n° 148, pour remplacer la dominance, réduire la hauteur maximale des bâtiments et ajouter des classes d'usages dans la zone 2987L.

Adopté

9.1.5 Sainte-Praxède - règlement n° 184

**CM-2008-06-5280**

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de concordance numéro 184 de la Municipalité de Sainte-Praxède, amendant le plan d'urbanisme n° 105 à la suite de l'entrée en vigueur du règlement 99 de la MRC, afin d'agrandir l'affectation de villégiature à même une partie de l'affectation agricole dynamique.

Adopté

9.1.6 Sainte-Praxède - règlement n° 185

**CM-2008-06-5281**

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de concordance numéro 185 de la Municipalité de Sainte-Praxède, amendant le règlement de zonage n° 107 à la suite de l'entrée en vigueur du règlement 99 de la MRC, afin d'agrandir des zones de villégiature Va 2 et Vb 1 à même une partie du secteur de zone agricole dynamique AD 1.

Adopté

**9.2 Règlement n° 103, document indiquant la nature des modifications**

À la suite de la réception de l'avis de la ministre des Affaires municipales et des Régions, le règlement n° 103 modifiant le schéma d'aménagement entrera en vigueur. À noter qu'il s'agit d'un règlement discrétionnaire qui n'est pas soumis aux dispositions de l'article 58.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

### **9.3 Règlement n° 105 amendant le schéma d'aménagement révisé**

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 105, modifiant diverses dispositions du schéma d'aménagement révisé numéro 75, afin d'intégrer le secteur du Mont Adstock dans l'affectation récréoforestière.

Adopté

### **9.4 Révision du schéma d'aménagement**

Au 11 juin la plupart des conseils municipaux auront été rencontrés relativement à la présentation du « *Document sur les objets de la révision* » (DOR) et d'autres rencontres sont planifiées d'ici la fin du mois de juin. Un rapport des rencontres sera rédigé.

## **10 RÉFLEXION STRATÉGIQUE DE LA MRC**

### **10.1 Plan de développement économique régional 2008-2018**

Le colloque initialement prévu pour le samedi 7 juin prochain, à Disraeli, est reporté à une date à être déterminée ultérieurement. Une discussion s'en suit.

### **10.2 Comité des immobilisations**

Un suivi du dossier est effectué. La prochaine rencontre du Comité aura lieu le mercredi 18 juin prochain.

## **11 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **11.1 Schéma de couverture de risques – Sécurité incendie**

Madame Marie-Claude Caouette est entrée en fonction et elle prend actuellement connaissance des éléments au dossier.

Une rencontre a eu lieu avec le responsable du dossier de la MRC au ministère de la Sécurité publique le lundi 9 juin dernier.

Une rencontre des représentants des municipalités suivra au cours du mois de juin. Une invitation sera transmise aux responsables des services de sécurité incendie du territoire de même qu'aux directeurs généraux des municipalités et aux élus responsables du dossier.

## **12 ENVIRONNEMENT**

### **12.1 Table pour la récupération hors foyer**

Les commandes ont été transmises auprès des fournisseurs concernés et les marchandises ont commencé à être livrées à la MRC. Les municipalités participantes seront contactées pour prendre livraison de leurs contenants.

## **12.2 Journée sans sacs de plastique**

Une conférence de presse pour annoncer la tenue de l'activité a eu lieu le mercredi 28 mai dernier, avec placement publicitaire dans le Courrier Frontenac du 30 mai et à la radio (97,3 et 105,5) le vendredi 6 juin et le samedi 7 juin. Le matériel promotionnel produit par la MRC avait été préalablement livré aux commerçants participants, qui ont confirmé leur appréciation de l'initiative de la MRC.

La liste des personnes gagnantes est déposée.

## **12.3 Gestion des matières résiduelles – Démarches supralocales**

CM-2008-06-5283

Considérant les démarches conjointement initiées par les MRC de L'Amiante, de la Nouvelle-Beauce, de Robert-Cliche, de Beauce-Sartigan et du Granit relativement à la valorisation éventuelle des matières résiduelles générées sur leur territoire;

Considérant les résolutions adoptées par les MRC concernées et déléguant à la MRC de L'Amiante le mandat d'engager les dépenses requises dans le cadre de cette démarche, sur recommandation du comité de travail;

Considérant que le comité de travail, lors d'une rencontre tenue à Vallée-Jonction le mardi 13 mai dernier, a entériné la nécessité de confier à une firme juridique spécialisée l'analyse du document d'appel de propositions élaboré avant de procéder à sa publication de même que l'élaboration d'un document à soumettre aux municipalités et aux MRC, selon le niveau de compétence respectif de chacune, pour confirmer leur participation à la démarche.

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'octroyer le mandat de validation juridique précité à Me Conrad Delisle, du cabinet Delisle & Delisle, de Montréal, pour un montant forfaitaire maximum de 3 000 \$, taxes de vente en sus.

Adopté

## **13 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **13.1 Centre universitaire des Appalaches**

Le représentant de la MRC au Centre universitaire des Appalaches, M. Bruno Vézina, présente un résumé des discussions tenues lors du Colloque de l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF) tenu à Saint-Georges les 29 et 30 mai dernier.

### **13.2 Politique de maintien ou de fermeture d'école**

Une discussion a lieu relativement à la consultation publique menée par la Commission scolaire des Appalaches eu égard à la politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école.

### 13.3 Prospection minière

Le directeur général présente un résumé d'une rencontre tenue au CLD des Etchemins, le mercredi 21 mai dernier, relativement à la reprise de la prospection minière sur le territoire de Chaudière-Appalaches. Une discussion s'en suit.

### 13.4 Société de développement économique de la région de Thetford

#### MOTION DE FÉLICITATION

Une motion unanime de félicitation et de remerciement est adressée aux membres du Conseil d'administration et au personnel de la Société de développement économique de la région de Thetford pour souligner sa désignation à titre de Centre local de développement de l'année 2008 au Québec lors du Congrès annuel de l'Association des centres locaux de développement du Québec.

#### NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CM-2008-06-5284

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement d'entériner la nomination de M. Benoît Dumas à titre de représentant du secteur agricole au sein du conseil d'administration de la SDERT, en remplacement de M. Guy Couture.

Adopté

### 13.5 Comité de diversification – Secteur Sud

#### COMPOSITION DU COMITÉ DE DIVERSIFICATION

CM-2008-06-5285

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'entériner que le Comité de diversification est composé des représentants suivants :

SECTEUR	REPRÉSENTANT	ORGANISME
Commerce (1)	Madame Louise Aubert	Chambre de commerce – Disraeli
Industrie (2)	Monsieur Pierre Vaillancourt Monsieur René Garon	Corporation de développement – Disraeli Comité de développement - Coleraine
Tourisme (1)	Monsieur Réjean Rousseau	Ass. touristique Lac Aylmer & Tourisme-Amiante
Financier (1)	Monsieur Jacques Lessard	Centre financier aux entreprises Desjardins
Agricole (1)	Monsieur Alain Brouard	Membre du Comité consultatif agricole de la MRC
Municipal (4)	Monsieur Jean-Claude Brochu Monsieur André Gosselin Monsieur Yvon Jolicoeur Madame Josette Vaillancourt	Ville de Disraeli et municipalités de Beaulac-Garthby, Disraeli Paroisse, Sainte-Praxède, Saint-Fortunat, Saint-Jacques-le-Majeur, Saint-Joseph-de-Coleraine et Saint-Julien.
MRC (1)	Monsieur Alain Gravel	Directeur général

	SDERT (1)	Monsieur Luc Rémillard	Directeur général
<b>SUPPORT</b>	MAMR	Monsieur Pierre Drouin	Conseiller aux opérations régionales
	MDEIE	Monsieur Pierre Roberge	Conseiller en développement industriel
	MRC	Madame Hélène Faucher	Préfet
	SDERT	Madame Carole Mercier	Conseillère en développement rural

Adopté

#### MODIFICATIONS AU PLAN DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

**CM-2008-06-5286**

Considérant la recommandation adoptée lors de la réunion du Comité de diversification du Secteur Sud tenue à l'hôtel de la Ville de Disraeli le mardi 10 juin dernier.

Il est proposé par M. Gérald McKenzie et résolu unanimement de modifier le Plan de diversification économique adopté de par la résolution CM-2008-04-5234 de la façon suivante :

1. Le libellé de l'article 3.1.4, de la politique d'investissement, qui se lisait comme suit :

*« Le comité d'investissement reçoit la demande et émet une recommandation au MDEIE. Le comité d'investissement est formé de 3 administrateurs nommés par le comité de diversification. Ce comité est assisté par le personnel de la SDE région de Thetford (CLD) »,*

est remplacé par le suivant :

*« Le comité d'investissement reçoit la demande et émet une recommandation au Comité de diversification. Le comité d'investissement est formé de trois (3) administrateurs nommés par le comité de diversification. Ce comité est assisté par le personnel de la SDE région de Thetford (CLD). Le Comité de diversification émet la recommandation au MDEIE. » ;*

2. Le libellé de l'article 3.1.7, de la politique d'investissement, qui se lisait comme suit :

**« Les étapes du traitement des demandes sont les suivantes :**

*Les conseillers de la SDE apportent le soutien à l'élaboration du plan d'affaire et de d'autres demandes appropriées ainsi qu'à la recherche de financement ;*

*Les conseillers et le directeur général de la SDE préparent une synthèse de la demande en vue de l'analyse par le comité ;*

*Le directeur général présente l'information au comité d'investissement qui émet une recommandation positive ou négative. Pour certains dossiers, le directeur général pourra être accompagné de l'agent responsable du dossier.*

*Les recommandations du comité sont présentées au MDEIE ».*

Est remplacé par le suivant :

« **Les étapes du traitement des demandes sont les suivantes :**

Les conseillers de la SDE apportent le soutien à l'élaboration du plan d'affaire et de tout autre demande appropriée ainsi qu'à la recherche de financement;

Les conseillers et le directeur général de la SDE préparent une synthèse de la demande en vue de l'analyse par le comité d'investissement;

Le directeur général présente l'information au comité d'investissement qui émet une recommandation positive ou négative au Comité de diversification. Pour certains dossiers, le directeur général pourra être accompagné de l'agent responsable du dossier;

Les recommandations du Comité de diversification sont présentées au MDEIE ».

Adopté

### **13.6 Internet haute vitesse**

Madame Hélène Faucher présente le compte rendu de la rencontre d'information tenue le 21 mai dernier. Une discussion s'en suit

PROGRAMME « COMMUNAUTÉS RURALES BRANCHÉES DU QUÉBEC »

**CM-2008-06-5287**

Considérant que le gouvernement du Québec a annoncé en mars dernier la création du programme « Communautés rurales branchées du Québec » pour assurer le déploiement du service Internet haute vitesse sur tout le territoire québécois;

Considérant que les modalités du programme devraient être connues dans les prochains mois;

Considérant que, dans le cadre de la mise en place du Pacte rural 2007-2014, la MRC de L'Amiante a tenu une journée de la ruralité le samedi 9 février dernier et que l'accès à un service Internet haute vitesse dans les territoires ruraux, non actuellement desservis, fut l'une des priorités identifiées par une grande majorité des participants;

Considérant que la MRC de L'Amiante constitue un comité d'analyse pour assurer le déploiement d'un service Internet haute vitesse dans les secteurs qui ne sont actuellement pas desservis par un tel service;

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement de signifier à la ministre des Affaires municipales et des Régions, Mme Nathalie Normandeau, la ferme intention de la MRC de L'Amiante de déposer dans les meilleurs délais une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Communautés rurales branchées du Québec », afin d'assurer le déploiement d'un service Internet haute vitesse dans les secteurs qui ne sont actuellement pas desservis par un tel service.

Adopté

### **13.7 La Minute touristique**

Mme Josette Vaillancourt présente un bref survol des principales activités touristiques à venir prochainement.

## **14 PACTE RURAL – GRANDS PRIX DE LA RURALITÉ**

### **14.1 Candidatures de la MRC**

Le cahier de présentation de la candidature de la MRC au « Prix de la Mobilisation » est déposé. Mme Carole Mercier remercie les membres du Conseil pour la délicate intention de soumettre sa candidature au « Prix de l'Agent rural de l'année », mais elle demande à la MRC de ne pas déposer de formulaire à cet effet.

#### MOTION DE FÉLICITATION

Une motion unanime de félicitation et de remerciement est adressée à Madame Carole Mercier, agente rurale de la MRC de L'Amiante, pour l'excellence de son travail et pour tous les efforts et le temps qu'elle a consacrés et qu'elle consacre encore à l'essor des communautés rurales de la MRC et à l'amélioration du bien-être de notre population.

### **14.2 Modalités du programme**

**CM-2008-06-5288**

Considérant que le ministère des Affaires municipales et des Régions, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité, a récemment lancé le programme des Grands Prix de la ruralité;

Considérant que les règles du concours stipulent que « *pour être admissible, toute candidature devra être appuyée d'une résolution de la MRC* » et que « *la MRC ne peut appuyer qu'une seule candidature par catégorie de prix* »;

Considérant que les conditions d'admissibilité du programme imposent ainsi aux MRC d'effectuer une sélection parmi les candidatures potentielles provenant de leur territoire;

Considérant que les MRC ne disposent pas des outils adéquats requis pour procéder à une analyse objective des candidatures issues de leur territoire et, surtout, qu'il n'est pas de leur ressort ni dans leurs mandats de procéder à une telle démarche discriminatoire;

Considérant que le Conseil des maires de la MRC de L'Amiante craint que le processus décisionnel qui lui est ainsi imposé ait éventuellement des effets négatifs et déchirant au sein des instances municipales régionales;

Considérant que le Conseil des maires de la MRC de L'Amiante considère qu'une telle exigence vient à l'encontre de la finalité de la Politique nationale de la ruralité, qui vise le renforcement du Québec rural et encourage notamment le développement de liens forts entre les municipalités;

Considérant que l'analyse des candidatures devraient également relever d'un comité d'analyse autonome et impartial, épargné de tout conflit

d'intérêt et éloigné de toutes pressions politiques, au même titre que le choix des finalistes et des lauréats;

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu à l'unanimité de demander à la ministre des Affaires municipales et des Régions de modifier les règles du concours du programme des Grands Prix de la ruralité afin de retirer, pour les éditions à venir, l'obligation imposée aux MRC de n'appuyer qu'une seule candidature par catégorie de prix.

Adopté

### **14.3 Demande d'appui**

#### **14.3.1 Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds**

**CM-2008-06-5289**

Considérant que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds a transmis à la MRC une copie du cahier de candidature qu'elle déposera dans la catégorie « Prix de l'excellence – Innovation »;

Considérant que les règles du concours stipulent que, pour être admissible, toute candidature doit être appuyée d'une résolution de la MRC;

Considérant la très grande qualité de la candidature soumise par la municipalité;

Il est proposé par M. Luc Berthold et résolu à l'unanimité d'appuyer la candidature de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds aux Grands Prix de la ruralité, dans la catégorie « Prix de l'excellence – Innovation », pour son projet de garderie.

Adopté

#### **14.3.2 Coopérative de Solidarité Multiservices de Saint-Pierre-de-Broughton**

**CM-2008-06-5290**

Considérant que la Coopérative de Solidarité Multiservices de Saint-Pierre-de-Broughton a transmis à la MRC une copie du cahier de candidature qu'elle déposera dans la catégorie « Prix de l'excellence – Organisme rural de l'année »;

Considérant que les règles du concours stipulent que, pour être admissible, toute candidature doit être appuyée d'une résolution de la MRC;

Considérant la très grande qualité de la candidature soumise par la Coopérative;

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu à l'unanimité d'appuyer la candidature de la Coopérative de Solidarité Multiservices municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton aux Grands Prix de la ruralité, dans la catégorie « Prix de l'excellence – Organisme rural de l'année ».

Adopté

### 14.3.3 Commission scolaire des Appalaches

La MRC a également reçu copie des cahiers de candidature suivants, à savoir :

- ⇒ dans la catégorie « Prix de l'excellence – Innovation », pour la Commission scolaire des Appalaches, relativement à la création de la Table de Concertation Multisectorielle du Secteur Sud de la MRC de L'Amiante;
- ⇒ dans la catégorie « Prix de l'excellence – Organisme rural de l'Année », pour la Table de Concertation Multisectorielle du Secteur Sud de la MRC de L'Amiante.

Une correspondance sera acheminée à la personne en charge de la présentation de ces deux (2) candidatures lui indiquant que la MRC ne peut pas les appuyer, un appui ayant été accordé à une autre candidature dans les catégories de prix ciblées. Une copie de la résolution CM-2008-06-5287, dénonçant l'obligation imposée aux MRC de n'appuyer qu'une seule candidature par catégorie de prix, sera jointe à la correspondance.

## 15 PACTE RURAL 2007-2014

### 15.1 Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus

**CM-2008-06-5291**

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Pacte rural 2007-2014 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus en vue de l'embauche de ressources de même que la restauration et l'amélioration des infrastructures du Sentier des mineurs, pour un montant de 11 030,33 \$;

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de L'Amiante, d'autoriser Mme Hélène Faucher, préfet, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 11 030,33 \$.

Adopté

### 15.2 Municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur

**CM-2008-06-5292**

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Pacte rural 2007-2014 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur en vue de l'embauche d'un agent rural, pour un montant de 10 268,50 \$;

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de L'Amiante, d'autoriser Mme Hélène Faucher, préfet, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 10 268,50 \$.

Adopté

### **15.3 Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine**

**CM-2008-06-5293**

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Pacte rural 2007-2014 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine pour l'acquisition de modules pour un parc d'enfants et leur installation, pour un montant de 13 243,38 \$;

Il est proposé par M. Pierre Quirion et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de L'Amiante, d'autoriser Mme Hélène Faucher, préfet, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant de 13 243,38 \$.

Adopté

### **15.4 Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton**

**CM-2008-06-5294**

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Pacte rural 2007-2014 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton pour la mise en place et l'opération d'une station d'essence, pour un montant de 60 000,00 \$, soit un versement de 11 634,83 \$ pour l'année en cours et des versements annuels successifs en fonction des montants réservés pour la municipalité;

Il est proposé par M. Pierre Quirion et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de L'Amiante, d'autoriser Madame Hélène Faucher, préfet, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole pour un montant total de 60 000,00 \$, soit un versement de 11 634,83 \$ pour l'année en cours et des versements annuels successifs en fonction des montants réservés pour la municipalité.

Adopté

## **16 DEMANDES D'APPUI**

Aucune demande à déposer.

## **17 VARIA**

### **17.1 Récupération Frontenac**

Les maires sont invités à assister à l'assemblée générale annuelle de l'organisme, le mercredi 18 juin prochain.

### **17.2 Commission scolaire des Appalaches**

Les municipalités ont reçu ou recevront incessamment une correspondance de la Commission scolaire des Appalaches concernant le processus d'élaboration de sa planification stratégique 2009-2014 qu'elle mène actuellement. Les municipalités sont invitées à transmettre à la MRC tout commentaire qu'elles jugeraient pertinent de voir faire

l'objet d'un position régionale. Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance régulière du 13 août prochain, si requis.

### **17.3 Manufacturier québécois d'éoliennes AAER**

**CM-2008-06-5295**

Considérant que le manufacturier québécois d'éoliennes AAER a procédé à la signature d'une entente d'approvisionnement de cinq (5) ans avec les entreprises Métallurgie Castech et Plessitech;

Considérant qu'en vertu de cette entente, ces deux entreprises procéderont au coulage et à l'usinage de 320 moyeux d'éoliennes, une première canadienne, cette activité étant jusqu'à récemment effectuée majoritairement en Europe;

Considérant la volonté de AAER d'implanter une première filière entièrement québécoise quant à la fabrication d'éoliennes;

Considérant que Métallurgie Castech et Plessitech ont investi 3 M \$ cette dernière année, afin de répondre aux normes établies par AAER et qu'elles ont dû faire l'acquisition de trois fours à induction de très grande capacité et de la machinerie nécessaire à la fabrication de ces pièces qui mesurent 2,5 mètres de diamètre et qui pèsent une dizaine de tonnes chacune;

Considérant la volonté du gouvernement du Québec de poursuivre le développement de la filière éolienne sur son territoire, notamment par deux projets de règlement publiés le 14 mai dernier par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Claude Béchar, concernant des projets issus de la communauté autochtone et communautaires;

Considérant que AAER n'a obtenu aucun contrat avec Hydro-Québec à la suite de deux appels d'offres;

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement de demander au ministre des Ressources Naturelles et de la Faune, M. Claude Béchar de s'assurer que le seul turbinier québécois, AAER, obtienne une juste part des deux projets de règlements de 250 MW visant les projets éoliens autochtones et communautaires, pour permettre à l'entreprise de s'implanter comme chef de file de son secteur.

Adopté

### **17.4 Voirie locale**

**CM-2008-06-5296**

Considérant que le gouvernement du Québec, afin d'aider les municipalités à assumer leurs responsabilités à l'égard des activités d'entretien des infrastructures routières municipales, leur accorde annuellement une subvention dans le cadre du « *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local* »;

Considérant que le montant annuel de subvention versé par l'entremise du ministère des Transports n'a pas été majoré depuis l'implantation de ce programme, soit depuis le milieu des années 1990;

Considérant que les seules majorations accordées correspondaient soit à une modification de l'inventaire du réseau routier, soit à une annexion

partielle de territoires ou encore à l'application de mesures transitoires à des municipalités regroupées;

Considérant que l'indice des prix à la consommation a connu une augmentation de 27,3 % entre les années 1995 et 2007;

Considérant que les hausses incontrôlées et incontrôlables du prix du pétrole des dernières années, notamment celles des dernières semaines, ont entraîné une augmentation très importante des coûts d'entretien des réseaux routiers locaux;

Il est proposé par M. Réjean Fortier et résolu unanimement de demander à la ministre des Transports du Québec, Mme Julie Boulet, de majorer significativement le montant de la subvention versée annuellement aux municipalités dans le cadre du « *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local* » et de prévoir un mécanisme d'indexation au coût de la vie pour les années subséquentes.

Adopté

#### **17.5 Saint-Jacques-le-Majeur – Livre du 100e anniversaire**

CM-2008-06-5297

Considérant que la municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur célébrera en 2009 le 100<sup>e</sup> anniversaire de sa constitution;

Il est proposé par M. Paul Grenier et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'une page, au montant de 20 \$, pour y inscrire un message de la MRC.

Adopté

#### **17.6 Activité bénéfice**

M. Paul Grenier, maire de la municipalité d'East Broughton, informe que la municipalité tiendra la 1<sup>ère</sup> édition du Tournoi du maire, au club de golf d'Adstock, le vendredi 22 août prochain. Les profits de cette édition seront versés à la Maison des Jeunes d'East Broughton.

#### **17.7 Comité de sécurité publique**

Les municipalités sont invitées à transmettre à la MRC leurs demandes spécifiques relativement aux services de la Sûreté du Québec en vue de la prochaine réunion du Comité qui aura lieu le vendredi 13 juin prochain.

### **18 PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES**

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 13 août 2008.

**19 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CM-2008-06-5298**

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Jessica Lacombe et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 21 h 40.

Adopté

---

**HÉLÈNE FAUCHER  
PRÉFET**

---

**ALAIN GRAVEL  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**